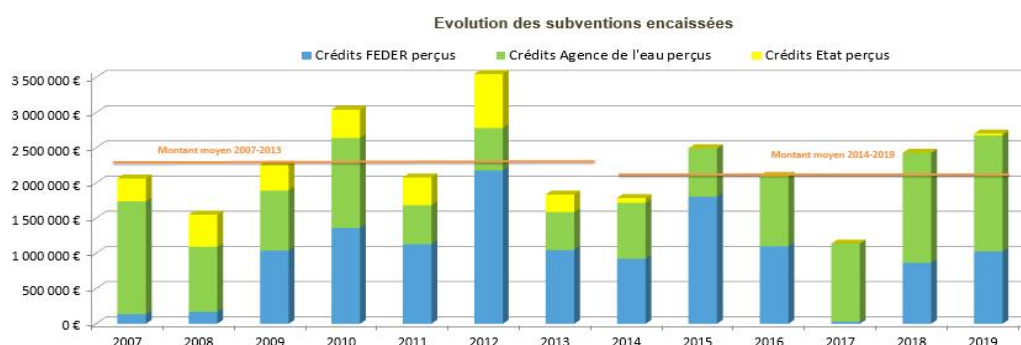


# Demande de subvention 2020 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

## Etat des paiements perçus et demande de subvention 2020

A plusieurs reprises déjà, il a été souligné l'optimisation financière par l'Etablissement des contributions statutaires versées par les collectivités membres, avec un **ratio de 3 € de crédits d'intervention pour 1 € de contribution**, grâce à la perception de la redevance pour soutien d'étiage ainsi qu'à l'obtention de subventions de l'Agence de l'eau et de l'Europe notamment.



S'agissant plus particulièrement des marges de manœuvre dégagées par l'Etablissement avec le **soutien financier décisif de l'Europe (FEDER)**, il est à relever : sur la période 2007-2013, un montant annuel de subvention de 1 M€ en moyenne ; sur la période **2014-2019, un montant annuel de subvention de 0,96 M€ en moyenne**. Comme on pourra le constater au vu du tableau ci-dessous, les crédits effectivement perçus oscillent entre un maximum supérieur à 2 M€ (2012) et un minimum de 0,03 M€ (2017).

	PLAN LOIRE III						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Crédits FEDER perçus	136 432,76 €	170 975,14 €	1 041 001,42 €	1 360 439,01 €	1 130 511,30 €	2 180 691,79 €	1 048 510,77 €
Evolution montant moyen		153 703,95 €	449 469,77 €	677 212,08 €	767 871,93 €	1 003 341,90 €	1 009 794,60 €

	PLAN LOIRE IV						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crédits FEDER perçus	925 482,28 €	1 807 587,94 €	1 101 199,54 €	30 216,97 €	867 492,09 €	1 028 995,28 €	- €
Evolution montant moyen		1 366 535,11 €	1 278 089,92 €	966 121,68 €	946 395,76 €	960 162,35 €	822 996,30 €

(\*) A titre de précision, il est relevé que le montant de FEDER 2019 indiqué dans le tableau ci-dessus intègre pas moins de 228 k€ versés au titre du PO Auvergne

En **2015**, l'Etablissement a introduit **12 demandes de soutien financier**. 10 ont été programmées (2 refusées : « *Analyse exploratoire à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents des potentialités en termes de champs d'expansion de crues* » et « *Expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux* »), 7 payées en 2017 et les 3 dernières en 2018 (derniers paiements effectués en mai, près de 2 ans après transmission des demandes correspondantes).

En **2016**, l'Etablissement a introduit **13 demandes de soutien financier**. 11 ont été programmées (1 refusée « *Exploration de l'intérêt des sciences comportementales dans la gestion de l'eau et des risques associés (2015-2016)* » et 1 retirée « *Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de vidange du Moulin Gabet (49)* »). A ce jour, **1 paiement de 48 k€ reste à percevoir**. La demande correspondante a été déposée il y a plus de 2 ans ½ (22 juin 2017).

En 2017, l'Etablissement a introduit **9 demandes de soutien financier**, auxquelles s'ajoute 1 demande d'avenant. Les 9 demandes ont été programmées pour les montants indiqués dans le tableau ci-après. A ce jour, **5 paiements** ont été **perçus** pour un montant de 356 k€. Le **reste à percevoir** pour les 4 opérations restantes de 2017 s'élève à **449 k€**

	Intitulé de l'opération	Demande de subvention	Subvention UE programmée	Paiement UE demandé	Date d'envoi demande de paiement	Subvention UE payée
Prévention des inondations	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2017)	113 059,34 €	112 274,44 €	108 983,93 €	23/07/2018	109 208,81 €
	Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2017)	175 532,89 €	175 532,89 €	157 334,54 €	20/12/2018	156 644,03 €
	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens culturels patrimoniaux (2017)	40 083,05 €	39 883,05 €	29 427,11 €	24/08/2018	29 178,35 €
	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques (2017) + Avenant 2018	71 657,19 €	71 657,19 €	69 849,34 €	12/06/2019	<i>En attente de paiement</i>
Recherche, développement et innovation	Approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique (2017)	34 263,47 €	34 263,47 €	31 877,34 €	24/10/2018	<i>En attente de paiement</i>
	Contribution au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires (2017)	45 140,68 €	42 087,41 €	39 067,48 €	18/06/2018	40 125,86 €
Aménagement et gestion des eaux	Opération temporaire de soutien d'effectif en saumons (01/11/2017 – 31/10/2018)	316 290,40	316 290,40	313 156,34 €	20/12/2018	<i>En attente de paiement</i>
	Portage du Contrat Territorial Val d'Allier (2017)	21 784,64 €	21 784,63 €	21 546,52 €	08/06/2018	21 546,51
	Inventaire des zones humides du SAGE du Haut-Allier	35 000,00 €	35 000,00 €	17 125 € (acompte)	03/06/2019	<i>En cours</i>
<b>TOTAUX</b>		<b>852 811,66 €</b>	<b>848 773,48 €</b>	<b>788 367,60 €</b>		<b>356 703,56 €</b>

En 2018, l'Etablissement a introduit **13 demandes de soutien financier**. Elles ont été programmées, pour les montants indiqués dans le tableau ci-après. A ce jour, par rapport aux 713 k€ déjà demandés, **aucun paiement n'a été perçu**.

	Intitulé de l'opération	Demande de subvention	Subvention UE programmée	Paiement UE demandé	Date d'envoi demande de paiement	Subvention UE payée
Prévention des inondations	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2018)	135 504,91 €	135 504,91 €	123 753,60 €	11/10/2019	<i>En attente de paiement</i>
	Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2018)	178 313,07 €	178 313,07 €	125 856,67 €	20/12/2019	<i>En attente de paiement</i>
	Réalisation de zooms territorialisés proposant la mise en œuvre de zone d'expansion de crues (2018)	30 750,00 €	30 750,00 €	30 750,00 €	18/12/2019	<i>En attente de paiement</i>
	Exploitation des potentialités en termes de champs d'expansion de crues – Déclinaison opérationnelle sur les territoires des SAGE Loir, Yèvre Auron et du contrat territorial Val d'Allier Alluvial (2018-2019)	103 750,43 €	71 420,97 €	<i>Action en cours</i>	<i>Action en cours</i>	

	Etude « 3P » (Prévision/Prévention/Protection contre les inondations) sur le bassin du Cher et ses affluents	167 490,80 €	125 000,00 €	Action en cours	Action en cours	
	Analyse exploratoire de la vulnérabilité aux inondations des investissements de recherche, développement, innovation sur le bassin de la Loire et ses affluents	18 927,24 €	18 927,24 €	11 355,14 €	18/12/2019	En attente de paiement
	Animation du PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire 2019-2020	67 396,45 €	67 396,45 €	Action en cours	Action en cours	
Recherche, développement et innovation	Approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique (2018)	34 178,99 €	34 178,99 €	31 514,00 €	17/10/2019	En attente de paiement
	Contribution au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires (2018)	69 667,05 €	69 667,05 €	55 183,00 €	26/06/2019	En attente de paiement
Aménagement et gestion des eaux	Opération temporaire de soutien d'effectif en saumons (01/11/2018-31/10/2019)	315 058,31 €	315 058,31 €	315 058,31 €	06/02/2020	En attente de paiement
	Portage du Contrat Territorial Val d'Allier (2018)	21 972,60 €	21 972,60 €	19 531,00 €	03/06/2019	En attente de paiement
	SAGE Loire amont. Inventaire participatif des ZH et proposition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration	32 648,00 €	32 400,00 €	Action en cours	Action en cours	
	Etat des lieux de la colonisation du bassin du Cher par l'anguille Année 2019 (appel à projet migrants / sept 2018)	54 562,80 €	43 650,00 €	Action en cours	Action en cours	
		<b>1 230 220,65 €</b>	<b>1 144 239,59</b>	<b>713 001,72 €</b>		

**Le montant total des recettes restant à recouvrer ou escomptées du FEDER, relativement aux opérations pour les seules années 2016, 2017 et 2018, s'élève donc en l'état à plus de 1,2 M€.**

En 2019, l'Etablissement a introduit 8 demandes de soutien financier, pour un montant total de subvention de plus de 1,2 M€, détaillé dans le tableau ci-après.

Intitulé de l'opération	Date dépôt	Subvention UE demandée	Subvention UE programmé
Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2019-2020)	23/05/2019	209 970,44 €	En attente
Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2019-2020)	23/05/2019	301 551,52 €	En attente
Etude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villerest (2019)	29/05/2019	150 000,00 €	En attente
Etudes préalables à la réalisation de travaux sur les systèmes d'endiguement non domaniaux de la Loire aval, périmètre du PAPI Val d'Authion (2019-2020)	10/04/2019	147 000,00 €	En attente
Animation du PAPI d'intention des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois (2019-2021)	23/05/2019	68 228,57 €	En attente
Opération temporaire de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire du 1 <sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020	18/07/2019	160 000,00 €	En attente
Etude pour l'élaboration d'un schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier	01/03/2019	126 909,00 €	126 909,00 €
Portage du Contrat Territorial Val d'Allier (2019-2020)	01/03/2019	48 701,91 €	38 698,72 €
		<b>1 212 361,44 €</b>	<b>165 607,72 €</b>

L'année 2019 constitue un cas particulier dans cette période de programmation 2014-2020, puisqu'au 31 décembre 2019, seules **2 opérations avaient été programmées**.

Les échanges engagés avec l'Autorité de gestion depuis septembre 2019, à l'initiative de l'Etablissement, ont fait apparaître la perspective de difficultés plus particulières pour la programmation de 3 opérations structurantes « de bassin », conduites au titre de l'évaluation et de la gestion des risques d'inondations :

- Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2019-2020)
- Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2019-2020)
- Etude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villerest (2019)

En lien avec le débat d'orientations budgétaires pour 2020, une motion a été prise à l'unanimité lors du Comité syndical d'octobre dernier. Par courrier subséquent dont copie est produite en annexe, le Président de l'Etablissement a attiré l'attention du Président de la Région Centre-Val de Loire sur le caractère « *éminemment problématique* » de la situation. La réponse adressée le 17 décembre dernier, dont copie est également jointe, fait état des difficultés qui seraient rencontrées, liées à des marges financières restreintes, « *conduisant l'Autorité de gestion en accord avec les partenaires et notamment la DREAL à prioriser la programmation des crédits encore disponibles en soutien des 14 stratégies territoriales de gestion du risque inondation* ». Dans ce contexte, les opérations portées par l'Etablissement ne seraient quant à elles susceptibles d'être soutenues qu'« *après prise en compte de ces dossiers territoriaux* ».

Conformément à ce qui était indiqué par ailleurs, une « *rencontre avec le partenariat technique du programme* » s'est tenue le 27 janvier dernier. Une présentation de deux des trois opérations a pu y être faite par les services de l'Etablissement (chargé de mission, chef de service et directeur adjoint), à l'attention de ceux des Régions Centre-Val de Loire et AURA, du SGAR, de la DREAL et de l'AELB. Il n'en ressort aucune garantie de programmation des opérations dont il s'agit (un soutien à la réalisation de l'EDD aménagement hydraulique semble même devoir être déjà écarté), ni d'indication précise quant aux éventuels montants susceptibles d'être octroyés et aux dates de décision envisageables.

Pour ce qui concerne **2020**, l'Etablissement a introduit **1 demande de soutien financier**, pour 1 opération en cours de réalisation.

Intitulé	Date dépôt	Montant total	Montant UE demandé	Taux d'intervention UE
« Mise en œuvre d'actions du PAPI d'intention des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois 2019-2021 »	29/01/2020	181 100,00 €	90 550 €	50 %

Dans la perspective de la programmation de cette opération, il est proposé de confirmer le taux d'intervention sollicité, pour cette demande 2020 de subvention du FEDER.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

Orléans, le 29 OCT. 2019

N/Réf : 715

Objet : Motion du Comité syndical de l'Etablissement public Loire d'octobre 2019

Monsieur le Président,

A l'issue de la réunion de notre Comité syndical à Roanne le 18 octobre dernier, je me trouve dans l'obligation de vous informer que, à l'unanimité, il y a été pris une motion pour vous alerter sur les graves problèmes que soulève la gestion des crédits européens pour le bassin de la Loire et ses affluents.

Comme vous le savez, l'Etablissement public Loire, à l'origine de l'émergence, dès 2007, du premier programme opérationnel plurirégional bénéficiant de crédits européens du FEDER, de par sa nature, s'est toujours fortement impliqué à cette échelle. Depuis cette date, il a ainsi pu faire des co-financements obtenus un atout pour la réalisation d'actions au bénéfice de ses collectivités membres, particulièrement dans le domaine de l'évaluation et de la gestion des risques d'inondations.

Depuis 2014 et le transfert de la gestion des fonds européens aux Régions, des difficultés ont été rencontrées. En particulier, de nombreux retards d'instruction, de programmation et/ou de paiement nous ont impacté. Ils ont ralenti l'exécution des opérations en raison de longs délais d'instruction mais surtout causé des problèmes importants de trésorerie du fait des retards de paiements. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous alerter sur ce point à plusieurs reprises. La tendance n'a semblé s'améliorer qu'en milieu d'année 2019 avec le rattrapage de quelques paiements, mais plusieurs restent encore en attente (certains correspondant même à des opérations réalisées en 2016).

En tant qu'acteur de bassin toujours, et en regard de l'affichage stratégique de l'instrument que constitue le Programme Opérationnel, nous vous avons également fait part des plus grandes réserves de notre Comité syndical sur la baisse du poids relatif du volet « prévention des inondations » entre le PO 2007-2013 et celui 2014-2020, baisse accentuée qui plus est par les choix de transfert financier entre les axes décidés en 2018 par la Comité stratégique que vous co-présidez, ceci alors même que l'objectif demeure d'éviter un décalage entre les orientations justifiant l'intervention financière du FEDER et leur concrétisation sur le territoire du bassin fluvial.

Monsieur François BONNEAU  
Président du Conseil Regional Centre - Val de Loire  
Hôtel de Région  
9 rue Saint-Pierre Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1

Reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

☐ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ☐ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ☐ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • CARENE • Châteauroux • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Limoges • Loire Layon Aubance • Montluçon • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Pays d'Ancenis • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinois et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Vichy Communauté • Vierzon ☐ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

www.eptb-loire.fr

Dans ce contexte, fin septembre de cette année, les services de l'Etablissement ont pris contact avec les vôtres et se sont également rapprochés de ceux de la DREAL de bassin. Ceci, afin d'obtenir des informations sur les suites données au dépôt, plusieurs mois auparavant, de trois demandes de subvention pour des opérations structurantes « de bassin » (appuis en 2019 et 2020 aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues, à celles se mobilisant pour des stratégies territorialisées de gestion du risque inondation et étude de danger sur l'aménagement hydraulique du barrage de Villerest). A l'issue des quelques échanges qui ont alors pu avoir lieu, il nous a été indiqué, la veille de notre Comité syndical : d'une part, que deux des opérations concernées n'étaient « pas prioritaires » et que l'avis du Comité de programmation serait défavorable ; d'autre part, que la troisième pourrait quant à elle éventuellement être programmée « plus tard », si des crédits revenaient en programmation.

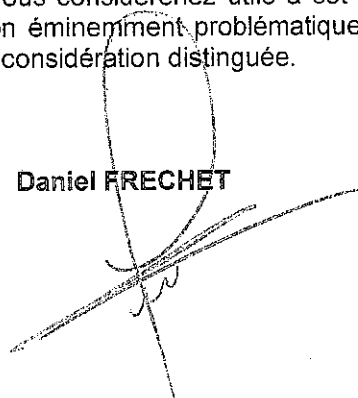
Vous l'aurez compris, l'ensemble des élus réunis à Roanne ont jugé indispensable de vous faire part, en tant qu'autorité de gestion, de leur totale incompréhension des orientations prises en cette fin de programmation 2014-2020, ainsi que de leur vif mécontentement du fait des lourdes conséquences financières et opérationnelles de celles-ci, au détriment de la poursuite des actions de gestion du risque inondation en solidarité de bassin, par voie de mutualisation et d'économies d'échelle – incontestablement source d'efficacité comme d'efficience.

A ceci s'ajoute une réelle inquiétude, à rattacher au fait que les informations sur une éventuelle suite post 2020 laissent présager, semble-t-il, un abandon de la notion de bassin fluvial et donc d'une cohérence de gestion et des synergies qu'elle induit, au profit d'un émiettement territorial qui de notre point de vue affaiblirait l'action des collectivités sur cette problématique des risques d'inondations. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous transmettre en avril dernier notre contribution sur ce point (Cf. Copie courrier en pièce jointe).

Me tenant à votre disposition pour tout échange que vous considérez utile à cet égard, et comptant sur votre intervention pour éviter une situation éminemment problématique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Daniel FRECHET**

*Bien à vous*





Région  
**Centre-Val de Loire**

Le Président

Direction Générale Mobilités et Territoires  
Durables  
Direction Europe et International  
Dossier suivi par : Jean-Luc MARTY  
Tél : 02.38.70.27.24  
Jean-luc.marty@centrevaleloire.fr  
Réf : JLM/0718/2019

RECEPTION LE:	20 DEC. 2019	
EXPEDITEUR:		
NUMERO:		
	Attribution	Copies
PRES	<input checked="" type="checkbox"/>	
DGS	<input checked="" type="checkbox"/>	
DAF	<input checked="" type="checkbox"/>	
DEPR	<input checked="" type="checkbox"/>	
DDGT	<input checked="" type="checkbox"/>	
COM	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Agenda	Signé

Monsieur Daniel FRECHET  
Président de l'Établissement public Loire  
2, Quai du Fort Alleaume  
CS 55708  
45057 ORLEANS Cédex

Orléans, le

17 DEC. 2019

Monsieur le Président

Vous avez porté mon attention sur les problématiques soulevées par la gestion des crédits européens au titre du programme interrégional Loire et leur impact sur l'établissement public Loire, ainsi que sur le devenir de la politique de bassin à l'échelle de la Loire dans le cadre des travaux qui s'engagent sur la période post 2020.

Concernant le volet lié à la programmation et le paiement des dossiers de l'EPL, sachez qu'il fait l'objet de toute mon attention et que les services sont mobilisés pour traiter les problématiques constatées.

En 2019, un effort de priorisation a été conduit pour porter à la programmation le stock des opérations de l'EPL déposé permettant ainsi de conventionner 10 actions pour près de 570 000 € de FEDER et d'assurer le paiement à ce jour de 11 demandes de solde pour près de 810 000 € de crédits communautaires portant les paiements totaux de FEDER pour l'EPL à près de 1 995 000 € depuis le début de la période. Ce travail de priorisation et de rattrapage réalisé en collaboration avec vos services sera poursuivi en 2020 de façon à régulariser la situation tant sur le volet des engagements du FEDER que celui de son paiement.

L'exercice de programmation des dossiers de l'EPL mais aussi des autres opérateurs tiendra compte du contexte de la fin du programme actuel marqué par des tensions sur la maquette financière FEDER. A ce jour, le taux d'engagement du FEDER est de 82 % faisant du POI l'un des programmes européens les plus performant en France. En contrepartie, les marges financières sont désormais restreintes nécessitant de réaliser des arbitrages pour clôturer le programme en atteignant les cibles visées.

Ainsi, sur le volet inondation, cette situation a conduit l'Autorité de gestion en accord avec les partenaires et notamment la DREAL à prioriser la programmation des crédits encore disponibles en soutien des 14 stratégies territoriales de gestion du risque inondation, l'une des cibles du programme jusqu'ici peu ou pas financées pour les raisons citées plus haut.

Dans ce cadre ainsi défini, les dispositifs d'animation et de prévention collectifs du risque inondation à l'échelle du bassin porté par l'Établissement pourront être soutenus après prise en compte de ces dossiers territoriaux. Sur les opérations évoqués dans votre courrier, une rencontre avec le partenariat technique du programme sera organisée en janvier pour

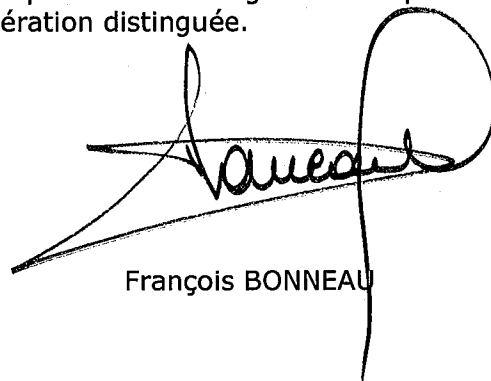
permettre à l'établissement de présenter les dossiers notamment l'opération d'appui aux collectivités gestionnaires de digues comme convenu lors d'un échange téléphonique entre nos services.

Enfin, concernant l'avenir du plan Loire, la priorité politique de la Région Centre Val de Loire actée notamment dans un courrier adressé en décembre à Région de France –dont la copie est jointe- est celle d'une poursuite de la mise en œuvre d'un PLGN V et ces outils financiers dans le cadre d'une stratégie interrégionale. C'est l'approche la plus cohérente et réellement efficace tant sur le volet inondation que sur les autres thématiques – biodiversité, connaissance, patrimoine – pour traiter de façon globale les problématiques du fleuve.

Pour éviter toute dispersion des outils de financement, en particulier le FEDER, j'ai proposé que les crédits européens du prochain programme soient gérés dans un axe interrégional spécifiquement dédié au sein du POR Centre-Val de Loire et j'ai exprimé mon souhait d'une enveloppe FEDER à hauteur des enjeux du Bassin de la Loire cela malgré le contexte financier difficile constaté à l'échelle de l'UE (baisse prévue de 5% des crédits européens).

La concertation de l'ensemble des partenaires pour définir le contour du futur Plan Loire est évidemment une de mes priorités partagées avec le Préfet coordonnateur de Bassin au regard des enjeux et des attentes exprimées par l'ensemble des acteurs dont l'EPL. A ce titre, un premier forum des acteurs du plan Loire sera organisé le 8 janvier pour lancer le débat autour d'une nouvelle phase de mise en œuvre du PLGN et de ces outils de financement. Vous êtes convié à y participer et à contribuer à la construction de cet outil interrégional essentiel pour nos territoires et ses habitants.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout échange et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



François BONNEAU